

Bulletin Municipal
de
Cottévrard



Cottévrard

Janvier 2014

n° 33

Le Mot du Maire

Cottévrardaises et Cottévrardais, bonne et heureuse année 2014. Qu'elle vous apporte bonheur, santé, espoir et réussite pour vous et ceux qui vous sont chers.

2013 aura été une année où le sens des économies à porter ses fruits et nous permet d'appréhender 2014 avec un peu plus de sérénité malgré la baisse des dotations de l'État.

Les investissements réalisés, trottoir sur la RD 25 et réfection de la route des Anémones, ont été programmés avec l'aide financière du Département et de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy, permettant ainsi d'optimiser la sécurité de tous à moindre coût.

2014 verra se mettre en place la réhabilitation de la station d'épuration, qui je pense, sera l'un des projets les plus conséquents depuis ces dernières années.

En effet, ces travaux vont permettre la pérennité du service d'assainissement qui est régie par les strictes lois sur l'Eau.

Enfin, je vous renouvelle mes meilleurs vœux pour tous, en vous souhaitant santé et succès dans vos projets.

Pierre Duvivier



EXTRAITS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 8 avril 2013

Étaient présents : Monsieur Pierre DUVIVIER, Madame Colette ANCELLE, Monsieur Didier TESTELIN, Monsieur Jean-Paul LEDAN, Monsieur Sylvain PELTIER, Madame Chantal ROUSSEL, Madame Christine POTDEVIN, Monsieur Philippe LEFEBVRE, Madame Christelle MOREL,

Étaient absents : Madame Fabienne BOTTIN, Monsieur Jean-Claude HAUTECOEUR,

I. Vote du Compte Administratif 2012 de la Commune et du SPAC

I.1 Vote du Compte Administratif 2012 de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif communale 2012.

Les résultats cumulés à reprendre au Budget primitif 2013 sont donc les suivants :

Section de Fonctionnement : Excédent antérieur + Excédent de l'exercice
 $65\,093,47\text{€} + 21\,879,67\text{€} = 86\,973,14\text{€}$

Section d'Investissement : Excédent antérieur + Déficit de l'exercice
 $302,23\text{€} - 21\,602,53\text{€} = - 21\,300,30\text{€}$

Excédent global de Clôture : Excédent de Fonctionnement - Déficit d'Investissement
 $86\,973,14\text{€} - 21\,300,30\text{€} = 65\,672,84\text{€}$

Considérant l'état des Restes à Réaliser 2012 avec un besoin de financement de 9 956,00€, l'excédent de clôture s'élève à 55 716,84€.

I.2 Vote du Compte Administratif 2012 SPAC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif communale 2012.

Les résultats cumulés à reprendre au Budget primitif 2013 sont donc les suivants :

Section de Fonctionnement : Excédent antér. + Excédent de l'exercice $71\,822,15\text{€} + 16\,554,07\text{€} = 88\,376,22\text{€}$

Section d'Investissement : Excédent antér - Déficit de l'exercice $13\,868,76\text{€} - 8\,977,55\text{€} = 4\,891,21\text{€}$

Excédent global de Clôture : Excédent de Fonct + Excédent d'Invest $88\,376,22\text{€} + 4\,891,21\text{€} = 93\,267,43\text{€}$

Considérant l'état des Restes à Réaliser 2012 néant, l'excédent de clôture s'élève à 93 267,43€.

1.3 Comptes de Gestion Commune et SPAC 2012

Le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2012
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilisation des valeurs inactives

DECLARE que les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2012, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion 2012 de la Commune et du SPAC à l'unanimité.

Affectation de résultat Commune

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2012, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 21 879,67€ et un déficit d'investissement de 21 300,30€, décide d'affecter, au vu des résultats reportés et de l'état de Reste à Réaliser, au compte R 002 la somme de 55 716,84 €, au compte D 001 la somme de 21 300,30€ et d'épurer le déficit d'investissement de 31 256,30 € au compte R 1068.

Affectation de résultat SPAC

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2011, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 16 554,07€ et un déficit d'investissement de 8 977,55€, décide d'affecter, au vu des résultats reportés et de l'état de Reste à Réaliser, au compte R 002 la somme de 88 376,22 €, au compte R 001 la somme de 4 891,21€.

II. Vote du Budget Primitif Communal 2013

- Participation au SIVOS du Mont Joyet : suite à l'augmentation de la participation s'élevant à 63 181€, la Commission des finances propose au Conseil Municipal la fiscalisation de 50% de cette somme. Le Conseil Municipal se prononce favorable à cette mesure et décide d'inscrire au compte 655401 « Participation SIVOS » la somme de 31591€.

- Participation SBS Varennes : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au compte 655405 la somme de 2481€.

- Participation SBV Saône Vienne et Scie : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au compte 655405 la somme de 915€.

- Participation SIER : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au compte 655405 la somme de 8 000€.

- Participation Collège de Saint Saëns : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fiscaliser la participation d'un montant de 11693,34€.

- Vote des taux d'impositions : la Commission des finances propose une augmentation de 2% des taux d'impositions.

La simulation effectuée par les services des Finances publiques donne les résultats suivants :

- Taxe d'habitation : 13,96%
- Taxe Foncière bâti : 12,43%
- Taxe Foncière non bâti : 31,87% (inchangée)
- CFE : 14,20%

pour un produit total de 108 232 soit 1 665€ de plus qu'en maintenant les taux initiaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les taux d'impositions suivants :

- Taxe d'habitation : 13,96%
- Taxe Foncière bâti : 12,43%
- Taxe Foncière non bâti : 31,87%
- CFE : 14,20%

La Commission des finances ayant considéré la baisse des dotations du Département et l'augmentation de la participation du SIVOS du Mont Joyet propose de réduire de moitié certaines subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes :

- Vote des subventions :
 - Club des Anémones : 650 €
 - Comité des fêtes : 450€
 - Anciens Combattants Cottévrard : 85€
 - Amicale J Cauille BLH : 105 €
 - Banque alimentaire BLH : 90 €
 - CADI BLH : 133€
 - ASCPBLH : 193€
 - Fleurissement : 330€

Le Conseil Municipal décide de ne pas subventionner l'association « Tous à la Brayonne » qui n'en a pas fait la demande.

- **Vote du Budget Primitif** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les restes à réaliser, approuve le Budget Primitif 2013 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 284 396,84€ et à 59 261,30€ en section d'investissement.

III. Vote du Budget Primitif SPAC 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les restes à réaliser, approuve le Budget Primitif SPAC 2013 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 138 981,22€ et en section d'investissement pour 51 684,62€.

IV. Questions diverses

Reprise de voirie – Rue des Aubépines

M. CARPENTIER a fait une demande de reprise de la voirie de la rue des Aubépines dans le patrimoine de la commune. La Commission des Travaux se réunira prochainement pour faire le constat de l'état général de la voirie.

Revalorisation de l'IEMP

Suite à la revalorisation des indices IEMP, l'adjoint administratifs 1ère classe voit son indice diminuer à compter du 01/01/2012, une délibération est nécessaire pour ne pas appliquer la rétroactivité et appliquer la revalorisation au 01/01/2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer revalorisation de l'IEMP pour l'adjoint administratif 1ère classe à partir du 01/01/2013 sans faire la rétroactivité au 01/01/2012.

Classe de Mme CAZIN

Monsieur le Maire revient sur la demande de peinture dans la classe de Mme CAZIN et rappelle qu'à aucun moment Mme la directrice n'est venue faire sa demande, que le sujet a été abordé lors de réunion du SIVOS.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal n'avait pas accordé de crédit à ce projet en 2012 et lui demande de se prononcer pour 2013.

Monsieur le Maire rappelle qu'avec l'extension de l'école, l'ancienne classe était affectée aux activités diverses pour les deux classes. Mme KREMP, ancienne institutrice, avait demandé de la réintégrer considérant son effectif trop important, ce qui lui avait été accordé. Mais considérant les difficultés de communication avec Mme CAZIN et M. DELFORGE, le Conseil Municipal souhaite que la classe de Mme la directrice retourne dans la classe neuve.

M. TESTELIN demande que soit procédé un vote à bulletin secret pour répondre à la question : Mme CAZIN doit-elle réintégrer la classe neuve ?

Nombre de Votant : 9 Nombre de bulletin : 9 Réponse positive : 6 Réponse négative : 3

A la majorité, le Conseil Municipal demande que Mme CAZIN réintègre la nouvelle classe à la rentrée 2013-2014.

Immeuble de Mme BIVILLE

Mme MOREL signale que dans la propriété de Mme BIVILLE a été installé par M. LANGLOIS un algéco et demande si une autorisation a été délivrée.

Monsieur le Maire n'a pas eu connaissance de ce projet et fera le nécessaire auprès de Mme BIVILLE et mettra en demeure M. LANGLOIS d'enlever cette installation.

Réunion du 4 juillet 2013

Étaient présents : Monsieur Pierre DUVIVIER, Madame Colette ANCELLE, Monsieur Didier TESTELIN, Monsieur Jean-Paul LEDAN, Monsieur Sylvain PELTIER, Madame Chantal ROUSSEL, Madame Christine POTDEVIN, Madame Christelle MOREL,

Étaient absents : Madame Fabienne BOTTIN, Monsieur Jean-Claude HAUTECOEUR, Monsieur Philippe LEFEBVRE

I. Fond de Solidarité Logement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer au Fond de Solidarité Logement du Département pour l'année 2013.

II. Éclairage public rue des Anémones

Après avoir reçu la proposition du SDE 76 de déplacer les deux candélabres existants et d'en ajouter 3 autres, Monsieur le Maire propose de demander aux propriétaires dont les haies gênent la diffusion lumineuse de couper ces dernières et éviter ainsi de déplacement des poteaux.

III. Répartition des sièges à la ComCom du Bosc d'Eawy

Vu les nouvelles dispositions de l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriale, introduite par la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales et modifiée par la loi n°2012-1561 du 13 décembre 2012,

Vu la délibération n°2013-24 du 25 mars 2013 de la Communauté de Communes du Bosc

d'Eawy statuant sur le nombre et la répartition des sièges communautaires,

Le Conseil Municipal de Cottévrard, après en avoir délibéré et à l'unanimité, demande de maintenir ces 2 sièges, comme la commune de Saint Hellier, considérant que sa population a augmenté de façon significative et dépasse les 420 habitants.

Le recensement de la population prévu en 2014 précisera ce chiffre.

IV. Classement de voirie

Suite au passage de la Commission Voirie, il est proposé le classement de voirie des rues des Aubépines et des Écoliers, avec une réserve pour cette dernière concernant un affaissement de la chaussée au niveau d'un tampon d'assainissement et du changement de deux arbres morts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de procéder au classement de voirie pour l'intégration des rues des Aubépines et des Écoliers, avec une réserve pour cette dernière concernant un affaissement de la chaussée au niveau d'un tampon d'assainissement et du changement de deux arbres morts, dans le domaine public.

V. Vente d'herbe

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la vente d'herbe de gré à gré pour une surface de 50 ares au prix de 290€ l'hectare.

VI. Projet de semaine pédagogique

Mme Lefebvre, professeur des écoles à Bosc Bérenger, a présenté à Monsieur le Maire son projet de semaine pédagogique « ski » pour la rentrée 2013/2014. Elle demandera une participation financière auprès des familles pour un montant maximal de 200€.

Considérant l'aide financière des communes de Rocquemont (de 30 à 90€ par enfant selon les conditions de ressources des familles) et de Bosc Bérenger (60€ par enfant sans condition de ressources) pour ce projet, Mme Lefebvre demande au Conseil Municipal de Cottévrard quelle est sa position. L'aide susceptible d'être apportée concerne 6 enfants de Cottévrard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de participer financièrement à ce projet en attribuant la somme de 60€ pour les familles des enfants concernés.

VII. Participation aux frais scolaires

M. le Maire fait part de la demande de la mairie de La Houssaye Bérenger de participer financièrement au frais de scolarité des deux enfants de Cottévrard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas participer aux frais de scolarités pour ces enfants considérant que le SIVOS du Mont Joyet peut les prendre en charge, leur inscription à la Houssaye Bérenger est une décision pour convenance personnelle des parents.

VIII. Questions diverses

ATESAT

M. le Maire fait part de l'échéance de la convention ATESAT au 05/08/13 et propose son renouvellement.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas renouveler la convention ATESAT pour la période de 2013-2014.

Subvention « Tous à la Brayonne »

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas été attribuée de subvention à l'association « Tous à la Brayonne » pour l'année 2013 par manque de retour et d'informations sur ses activités.

M. Habbak s'est présenté courant mai avec son compte rendu de l'année 2012 et pour connaître la décision de la commune pour les subventions 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 158€ à l'association « Tous à la Brayonne » sous condition de présentation des comptes 2012.

Le Conseil Municipal demande que Monsieur le Maire participe aux assemblées générales.

Subvention 2013 AECB

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de participer financièrement à l'association Entre Caux et Bray de Bosc le Hard pour un montant de 0.75€ x393 habitants soit 294.75€.

Abribus

Monsieur le Maire fait part de son intention de faire distribuer le courrier du Département refusant l'implantation d'un abribus rue du Prieuré à l'intersection rue des Champs.

Remise aux normes des bâtiments

M. le Maire indique que le coût des démarches de remise aux normes des bâtiments communaux est de 15 000€.

Demande des enseignants

Mme ANCELLE fait part d'une lettre des enseignants de Cottévrard demandant l'annulation de la délibération de réintégration de la classe de Mme CAZIN dans la classe neuve.

Monsieur le Maire précise que la délibération est une décision après le vote à bulletin secret du Conseil Municipal et enregistrée par les services de la Sous-préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas reconsidérer cette décision et maintient la réintégration dans la classe neuve de la classe de Mme CAZIN.

Réunion du 29 août 2013

Étaient présents : Monsieur Pierre DUVIVIER, Madame Colette ANCELLE, Monsieur Jean-Paul LEDAN, Monsieur Sylvain PELTIER, Madame Chantal ROUSSEL, Madame Christine POTDEVIN,

Était excusé : Monsieur Didier TESTELIN,

Étaient absents : Madame Fabienne BOTTIN, Monsieur Jean-Claude HAUTECOEUR, Monsieur Philippe LEFEBVRE, Madame Christelle MOREL,

I. Marché « Assistance à Maîtrise d'ouvrage » pour la réhabilitation de la station d'épuration.

Par lettre de consultation en date du 6 juin 2013, trois sociétés ont répondu à l'appel d'offre pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage le 27 juin 2013.

La Commission d'Appel d'offres convoquée le 4 juillet 2013 a procédé à l'ouverture des plis des trois enveloppes reçues. Les entreprises sont :

- Verdi Environnement pour 9 235,00€ HT
- SIDESA pour 4 500,00€ HT

- CAD'EN pour 4 920,00€ HT

L'analyse des offres selon la grille de notation préétablie donne le classement suivant :

- 1er : CAD'EN
- 2ème : SIDESA
- 3ème : Verdi Environnement

La Commission d'Appel d'Offres propose de choisir pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage la société CAD'EN pour 4 920,00€HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, nomme la société CAD'EN pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents administratives nécessaires.

II. Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire présente le RPQS de l'exercice 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2012.

III. Fusion SIAEPA Grigneuseville/Bellencombres

Monsieur le Maire présente le projet de fusion du SIAEPA de Grigneuseville avec celui de Bellencombres ainsi que les modifications de statut nécessaires à cette fusion.

SIAEPA de Grigneuseville – retrait de la commune de Frichemesnil pour la compétence assainissement collectif

Le Conseil municipal,

- conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande de retrait formulé par le conseil municipal de la commune de Frichemesnil pour la compétence d'assainissement collectif, lors de sa réunion du 14 mars 2013,
- Vu la délibération du Comité syndical du SIAEPA de Grigneuseville, acceptant le retrait de la commune de Frichemesnil pour la compétence d'assainissement collectif, lors de sa réunion du 4 juillet 2013,

Délibère

Art.1 : le Conseil municipal se prononce sur le retrait de la commune de Frichemesnil pour la compétence d'assainissement collectif selon le nombre de voix suivant :

- pour : 6 - contre : 0 - abstention : 0

Art.2 : la délibération est transmise :

- au contrôle de légalité - au président du SIAEPA de Grigneuseville

SIAEPA de Grigneuseville – retrait de la commune d'Esteville pour la compétence adduction d'eau potable au hameau de Bertramesnil.

Le Conseil municipal,

- conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande de retrait formulé par le conseil municipal de la commune d'Esteville pour la compétence adduction d'eau potable au hameau de Bertramesnil, lors de sa réunion du 12 février 2013,
- Vu la délibération du Comité syndical du SIAEPA de Grigneuseville, acceptant le retrait de la commune d'Esteville pour la compétence adduction d'eau potable au hameau de Bertramesnil, lors de sa réunion du 4 avril 2013,

Délibère

Art.1 : le Conseil municipal se prononce sur le retrait de la commune d'Esteville pour la compétence adduction d'eau potable au hameau de Bertramesnil selon le nombre de voix suivant :

- pour : 6 - contre : 0 - abstention : 0

Art.2 : la délibération est transmise :

- au contrôle de légalité - au président du SIAEPA de Grigneuseville

SIAEPA de Grigneuseville – adhésion de la commune de Critot pour la compétence assainissement non collectif au hameau de Bertramesnil.

Le Conseil municipal,

- conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande de adhésion formulée par le conseil municipal de la commune de Critot pour la compétence d'assainissement non collectif au hameau de Bertramesnil, lors de sa réunion du 22 janvier 2013,
- Vu la délibération du Comité syndical du SIAEPA de Grigneuseville, acceptant l'adhésion de la commune de Critot pour la compétence d'assainissement non collectif au hameau de Bertramesnil, lors de sa réunion du 4 avril 2013,

Délibère

Art.1 : le Conseil municipal se prononce sur l'adhésion de la commune de Critot pour la compétence d'assainissement non collectif au hameau de Bertramesnil selon le nombre de voix suivant :

- pour : 6 - contre : 0 - abstention : 0

Art.2 : la délibération est transmise :

- au contrôle de légalité
- au président du SIAEPA de Grigneuseville

VIII. Questions diverses

Classement de voirie

Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à accomplir les formalités d'acquisition des voies suivantes :

- Rue des Champs cadastrée ZN 46; 60; 47; 61; 63; 75; 74, d'une longueur de 286m de l'intersection de la rue du prieuré et de la rue des Anémones,
- Impasse des Coquelicots cadastrée ZN 43; 46 d'une longueur de 38m à partir de l'intersection de la rue des champs à la propriété cadastrée ZN 45.

Recensement de la population 2014

Monsieur le Maire indique qu'il est prévu le recensement de la population à partir du 14 janvier 2014. L'agent recenseur devra être opérationnel à partir du 2 janvier 2014.

Monsieur le Maire précise que Mme Graziella BERGERE à accepter d'être agent recenseur.

Droit de préemption

Monsieur le Maire revient sur la vente de l'immeuble de Mme BIVILLE, route du Bois de la Motte.

A ce jour, aucun document d'urbanisme n'a régularisé l'état du bâtiment agricole en habitation.

Après un dernier entretien avec les services du BAU de Forges les Eaux, monsieur le Maire a constaté qu'une délibération en date 2 juillet 2002 a institué un droit de préemption sur les zones U, NA et 1NA.

L'immeuble de Mme BIVILLE se trouve en zone NDa (zone inondable) où le droit de préemption de la commune de Cottévrard ne peut s'appliquer et ne peut pas empêcher sa vente.

Monsieur le Maire indique qu'il mentionnera qu'il s'agit d'un bâtiment exclusivement à usage agricole.

Réunion du 2 décembre 2013

Étaient présents : Monsieur Pierre DUVIVIER, Monsieur Didier TESTELIN, Monsieur Jean-Paul LEDAN, Monsieur Sylvain PELTIER, Madame Chantal ROUSSEL, Madame Christine POTDEVIN, Monsieur Philippe LEFEBVRE, Madame Christelle MOREL,

Était excusé : Madame Colette ANCELLE

Étaient absents : Madame Fabienne BOTTIN, Monsieur Jean-Claude HAUTECOEUR,

I. Nomination du coordonnateur et de l'agent recenseur et fixant la rémunération de l'agent recenseur.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2014 les opérations de recensement. A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer les taux de vacations retenus pour la rémunération de l'agent recenseur.

Le Conseil Municipal décide : de désigner Madame Sophie DAVID, comme coordonnateur de l'enquête de recensement. Par ailleurs, et en ce qui concerne le recrutement et la rémunération de l'agent recenseur : de fixer à 1 le nombre d'agent recenseur nécessaire au besoin de la collectivité, de nommer Mme Graziella BERGERE comme agent recenseur du 16 janvier au 15 février 2014.

II. Rétrocession de voirie Rue des Écoliers (Syndicat du lotissement du Bois de la Motte).

Vu la délibération du 4 juillet 2013 n°2013-15 acceptant le classement de voirie pour l'intégration des rues des Aubépines et des Écoliers,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer la rétrocession des espaces communs du Lotissement du Bois de la Motte, cadastrées section B numéros 316, 362 et 366 à titre gratuit et accepte d'inscrire dans le domaine public ces dites parcelles avec une réserve concernant un affaissement de la chaussée au niveau d'un tampon d'assainissement et du changement de deux arbres morts.

III. Rétrocession des réserves incendies

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise, après vérification de l'état des clôtures, monsieur le Maire à signer la rétrocession des parcelles destinées à la réserve incendie des lotissements rue des champs, rue du Prieuré et rue des Aubépines, cadastrées section ZN numéros 73, 57, et 90 à titre gratuit et accepte d'inscrire dans le domaine public ces dites parcelles.

IV. Fusion SIAEPA Grigneuseville/Bellencombre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet de périmètre et de statut du futur SIAEPA de Grigneuseville et de Bellencombre.

V. Changement de matériel informatique

Monsieur le Maire fait part de l'état de saturation de l'ordinateur de la mairie et précise qu'au 1er janvier 2015, se mettra en place la dématérialisation des données comptables (PES V2) qui demandera une capacité informatique plus élevée.

Deux possibilités sont à étudier :

-augmentation de la capacité mémoire de l'ordinateur en attendant son changement en fin d'année 2014 (coût : 395€)

- changement de l'ordinateur (coût moins de 2000€)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de changer le matériel informatique sur le Budget Primitif 2013.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire la dépense d'un nouveau matériel informatique par la décision modificative n°2 suivante :

Décision Modificative n°2 :

D Chap 011	Cpte 61522 Entretien bâtiments	- 2000,00€
D Chap 023	Virement à la Sect. Inv.	+ 2000,00€
R Chap 021	Virement de la Sect Fonct.	+ 2000,00€
D Chap 0153	Cpte 2183-0153 Matériel Infor.	+ 2000,00€

VI. Maintenance et dépannage ponctuel de l'éclairage public

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Région de FONTAINE LE BOURG propose un contrat de maintenance de l'éclairage public pour la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Un appel d'offres a été lancé afin d'obtenir des propositions de prix, ainsi, la commission d'appel d'offres du syndicat réunie le 16 septembre dernier a décidé de confier à l'entreprise CEGELEC SDEM de Dieppe la maintenance de l'éclairage public. Le SIE de FONTAINE LE BOURG conserve la maîtrise d'ouvrage et est, de ce fait, le seul interlocuteur de l'entreprise chargée des travaux. Chaque année, la facturation est établie par le syndicat à l'aide d'un mandat adressé à la commune. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte d'adhérer au contrat de maintenance de l'éclairage public pour la période allant du 1er janvier 2014, ou à compter de la date de sa notification si elle est postérieure à celle-ci, jusqu'au 31 décembre 2017.

- inscrit les dépenses au budget

- règle les dépenses au SIE de FONTAINE LE BOURG

VII. Contrat groupe d'assurance collective

Le Maire expose :

l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale ; que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Compte tenu des éléments exposés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

Article 1er : le Conseil Municipal adopte le principe du recours à un contrat d'assurance des risques statutaires et charge le CdG 76 de souscrire pour le compte de la commune des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Les conventions susvisées devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité,
- Agents non-affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maladie ordinaire, maternité,

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2015
- régime du contrat : capitalisation

Article 2 : le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les conventions en résultant.

VIII. Fixation du taux d'avancement de grade – Adjoint Administratif

M. Pierre DUVIVIER, Maire rappelle qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité (ou établissement) de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, après avis du Comité Technique Paritaire (CTP).

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité, pourrait être fixé de la façon suivante :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Taux en %
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif Principal 2° classe	100%

M. Pierre DUVIVIER précise que le Comité Technique Paritaire (CTP) a émis un avis favorable sur cette proposition qui lui a été présentée le 22 octobre 2013.

L'organe délibérant, après en avoir discuté, et l'autorité territoriale entendue, décide de retenir le taux de promotion tel que prévu sur le tableau ci-dessus.

IX. Subvention Classe de neige

Vu la délibération n°2013-17 du 4 juillet 2013 acceptant l'aide financière de la commune pour la classe de neiges de Mme Lefebvre,

Considérant le courrier de Mme Lefebvre, professeurs des écoles de Bosc Bérenger, nommant les 6 élèves de Cottévrard concernés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2013 par la décision modificative n°3 suivante :

Décision Modificative n° 3

Chap 011	Cpte 61522	Entretien bâtiments	- 360,00€
Chap 65	Cpte 657490	Subvention Classe de neige	+360,00€

X. Décisions Modificatives

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire les travaux de la 37° tranche d'éclairage publique – Rue des Anémones sur le Budget Primitif 2013 ;

DM n°4 – 37° tr EP- Rue des Anémones

D Chap 011	Cpte 61522	Entretien bâtiments	- 5851,00€
D Chap 023		Virement à la Sect. Inv.	+ 5851,00€
R Chap 021		Virement de la Sect Fonct.	+ 5851,00€
D Chap 0154	Cpte 238-0154	37° Tr EP – Rue Anémones	+ 5851,00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire sur le Budget Primitif 2013 la réintégration des frais d'études de la cantine

DM n°5 – Réintégration des frais d'étude de la Cantine/ Opération d'ordre

D Chap 041	Cpte 21312	Construction Cantine scolaire	+1 040,17€
R Chap 041	Cpte 2031	Frais d'étude	+ 717,60€
R Chap 041	Cpte 20333	Frais d'insertion	+ 322,57€

XI. Questions diverses

✓ Rue des Anémones

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'installation d'un panneau STOP à l'intersection Rue des Anémones/ Route de la Sablières pour sécuriser ce carrefour.

✓ Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2014 pour une durée hebdomadaire de 18 heures.

Compte tenu de cette création le poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe à temps non complet de 18 heures est supprimé.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012, article 6411 du budget primitif 2014 de la collectivité.

✓ Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1ère classe à temps non complet de 9,75h hebdomadaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'Adjoint Administratif Technique de 1ère classe à compter du 1er janvier 2014 pour une durée hebdomadaire de 9,75 heures.

Compte tenu de cette création le poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non complet de 9,75 heures est supprimé.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012, article 6411 du budget primitif 2014 de la collectivité.

✓ Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1ère classe à temps complet de 35h hebdomadaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'Adjoint Administratif Technique de 1ère classe à compter du 1er janvier 2014 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Compte tenu de cette création le poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non complet de 35 heures est supprimé.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012, article 6411 du budget primitif 2014 de la collectivité.



TRAVAUX DE COTTEVRARD

Aménagement rue des Anémones

Après avoir modifié l'inclinaison de la voie pour éviter le ruissèlement des eaux pluviales dans les propriétés riveraines, la municipalité a demandé la réfection de cette voie à la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy. Ces travaux d'investissement ont été réalisés courant septembre.

La CCBE a demandé un fond de concours de 20% du montant hors taxes des travaux soit pour la commune de Cottévrard la somme de 3 222.97€.



Terrain de pétanque

Les amateurs pourront se retrouver sur le nouveau terrain de pétanque réalisé par messieurs Maurice LEFEBVRE et Jean-François TREHET avec l'aide M. Daniel LECOQ.



Réhabilitation de la Station d'épuration

Après l'étude de faisabilité du bureau d'étude IRH Environnement, les représentants des services du SATESE du Département, l'Agence de l'eau, de la Police de l'Eau et la municipalité ont conclu qu'il était nécessaire de réhabiliter la station d'épuration.

En effet, celle-ci a déjà 15 ans d'existence et sans pour autant être saturée en capacité, le système de filtration colmaté ne peut plus garantir un rejet optimal.

Nous avons donc décidé de remettre la station d'épuration en état de fonctionnement avec l'aide des différents intervenants.

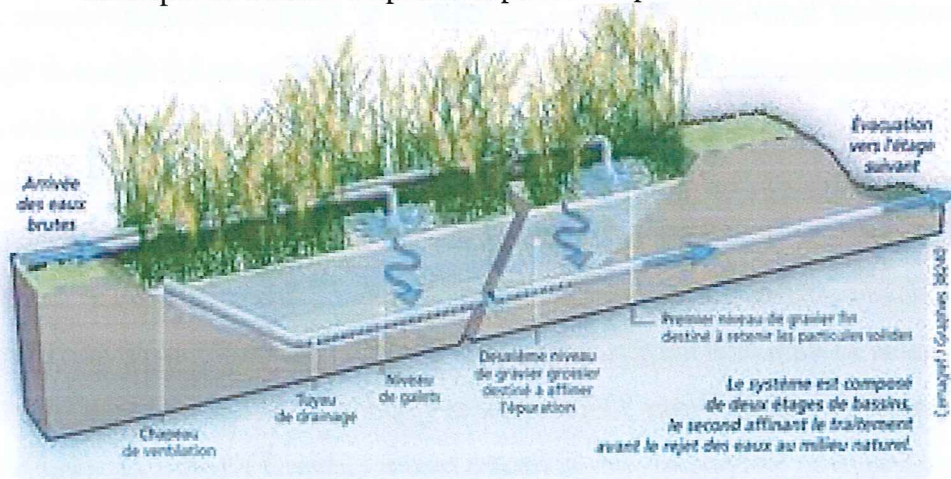
Durant l'été 2013, nous avons nommés un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage dont le rôle est de sélectionner, par des critères techniques, un Maître d'ouvrage.

CAD'EN (AMO) a donc lancé un appel d'offre pour un marché de Maître d'ouvrage en fin d'année 2013. Les résultats et la sélection de cet appel d'offre sont programmés pour le premier semestre 2014.

Nous profitons de cette rubrique pour solliciter votre attention concernant l'évacuation des eaux pluviales. Ces eaux doivent être évacuées dans vos propriétés par un système de drainage et en aucun cas être rejetées dans le réseau d'assainissement collectif. Cette pollution provoque un dysfonctionnement de système de filtration de la station d'épuration.

Merci de votre vigilance.

Exemple de Station d'épuration par filtres plantés de roseaux



Une page d'histoire.....

Nous remercions M. Michel SIMON, ancien percepteur de Bellencombre, pour ses intéressantes recherches ;

« Dans les textes latins le nom du bourg est 'Costis Ebrardi' ou 'Collis Ebrardi' car il semble que le moine Ebrard a bâti un monastère dans le village. Une tradition ancienne, place sur la voie romaine qui passait à Cottévrard, une ancienne ville au hameau de Druel ou Druelles aujourd'hui Dreules. En 1141, il existait 4 églises ou chapelles : Saint Nicolas à Cottévrard, Saint Martin à Dreules, Sainte Trinité à Bosc Bérenger (qui appartenait au seigneur de Cottévrard) et Saint Georges à Grosmesnil. En 1147 le patronage de ces églises appartenait à l'abbaye de Jumièges jusqu'au 28/3/1526, ce qui prouve que la terre de Cottévrard est à l'origine une seigneurie ecclésiastique ; en 1526 Saint Georges de Grosmesnil est séparée de Jumièges et son église est détruite en 1732 et celle de Dreules détruite en 1740.

- Romain FEUILLET, curé de Cottévrard en 1696 (recensement de la noblesse d'église) "d'or, à un chevron de gueules, accompagné de trois quintefeuilles de même".
- François de COURCELLE (+1611) chevalier, seigneur de Cottévrard et de Saint Mars (fils d'Alonce de Civille, vicomte de Rouen et de Marie de SALDAIGNE), capitaine des armées royales. Le 15/10/1562 il est présent avec sa compagnie sous les ordres de Mr de Montgomery à la défense de Rouen (où le père d'Henri IV trouvera la mort) ; blessé d'une balle qui lui traverse les joues, il est considéré comme mort et son corps jeté dans les fossés où il restera plusieurs jours avant d'être trouvé par son cousin N... L'ECLERC de CROISSET qui le soigna au château de Croisset près de Rouen. Il sera l'auteur de « mon histoire mémorable » imprimée en 1603. Il s'exhila en Angleterre en 1586 où la reine Elisabeth^{ère} « lui donna un diamant et son portrait grandeur naturelle » qui sont conservés au château de Boishéron en Normandie (en 1870). Henri IV lui confia en 1591 le soin de lever à ses frais 3000 écossais pour la défense de Dieppe où il est présent dans les troupes royales ; Henri IV (+1610) le nomma en 1593 maître d'hôtel de sa sœur Catherine de Bourbon et gouverneur de Fontaine Le Bourg - il épousa Anne MONCEL (fille de Robert et d'Anne BOIVIN) puis il épousa Madeleine REMON (fille de Pierre, seigneur de Courcelles, président du Parlement de Rouen et de Marthe de SELVES) - père d'Isaac (+1637) seigneur de Cottévrard, du Montrosty, Saint Mars, Bertrimont et Reniesville - époux de Geneviève de ROESSE et père de Pierre, seigneur du Quesnay, Sainte Croix sur Buchy, Saint Martin, baron de Buchy.

- Jean Baptiste BOUVIN de BONNETOT, seigneur de Cottévrard, président de la Cour des Comptes de Normandie - époux en 1680 de Jeanne MALET de GRAVILLE - père de Jean François marquis de Bacqueville, seigneur de Cottévrard et Bonnetot - achète le 17/5/1694 la seigneurie de Bacqueville en Caux (ou Bacqueville La Martel) lors de la succession d'Henri MARTEL, seigneur de La Heuze et de Bellencombre (voir histoire de Bellencombre.) Louis XIV érige la baronnie de Bacqueville en marquisat pour le récompenser de ses actions militaires.
- Jean François BOUVIN de BONNETOT, marquis de Bacqueville, seigneur de Cottévrard et de Bonnetot - époux en 1714 de Pulcherie de CHATILLON - père d'Alexis (+1796 sur l'échafaud révolutionnaire) sans descendance. »



François de Civille

État-Civil

Naissances

MONTALAN Valentine née le 18 juillet à Saint Aubin Sur Scie
LESOBRE Noah né le 16 novembre à Mont Saint Aignan
TEIHO-GOUYETTE Heiana née le 28 novembre à Mont Saint Aignan



Décès



VATINEL Germain

le 24 juin à Bois-Guillaume-Bihorel

Mariage

BOITELLE Jonathan et DUHAMEL Clémence
GRANGERAY Julien et CHAPRON Bénédicte

le 15 juin
le 20 juillet



& Nouveaux Habitants &

Nous avons le plaisir d'accueillir dans notre commune les nouveaux habitants nommés ci-dessous :

Route de la Sablière

M. et Mme ROBIN/DUBOIS

Rue des Écoliers

M. et Mme Vehiaraï TEIHO GOUYETTE

Rue du Prieuré

M. Jérôme GUERRIER

M. et Mme Daniel COUPPEY

M. et Mme Bruno CARON

M. Romain LORTHIOS

M. et Mme DUMONT/CHAUVIN

Rue des Aubépines

M. et Mme GUILBERT/NICOLLE





RECENSEMENT

de la population 2014

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE
du 16 janvier au 15 février
www.le-recensement-et-moi.fr

PARTIES PRÉVANTES

n° imprimé: 195



Insee & votre commune



VIE SCOLAIRE

EFFECTIFS 2013/2014 Répartition des classes du regroupement pédagogique du SIVOS DU MONT JOYET.

ECOLE MATERNELLE DE CRITOT (Mme CHARTIER Directrice)

<i>Mme CHARTIER</i>	<i>Petite Section</i>	<i>28 élèves</i>
<i>Mme RICOUARD</i>	<i>Moyenne Section</i>	<i>13 élèves</i>
	<i>Grande Section</i>	<i>6 élèves</i>
<i>Mme MOREL</i>	<i>Moyenne Section</i>	<i>11 élèves</i>
	<i>Grande Section</i>	<i>9 élèves</i>
	<i>Total</i>	<i>67 élèves</i>

ECOLE PRIMAIRE DE ROCQUEMONT (Melle GUIGNARD Directrice)

<i>Melle GUIGNARD</i>	<i>CP</i>	<i>6 élèves</i>
	<i>CE1</i>	<i>12 élèves</i>
<i>Mme QUIGNON</i>	<i>CP</i>	<i>21 élèves</i>
<i>M. LANCON</i>	<i>CE1</i>	<i>22 élèves</i>
	<i>Total</i>	<i>61 élèves</i>

ECOLE PRIMAIRE DE BOSC-BERANGER (Mme LEFEBRE Directrice)

<i>Mme LEFEBRE</i>	<i>CM1</i>	<i>25 élèves</i>
	<i>Total</i>	<i>25 élèves</i>

ECOLE PRIMAIRE DE COTTEVRARD (Mme CAZIN Directrice)

<i>Mme CAZIN</i>	<i>CE2</i>	<i>21 élèves</i>
<i>Mme SAVALLE et</i>		
<i>Mr DELFORGES</i>	<i>CM2</i>	<i>28 élèves</i>
	<i>Total</i>	<i>49 élèves</i>

Soit un total de 202 élèves

DU CÔTÉ DE NOS AÎNÉS AVEC LE « CLUB DES ANÉMONES »

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

La tradition veut que chaque année le mois de janvier soit le mois des vœux, profitant de cette occasion, toute l'équipe des « Anémones » et moi-même vous souhaite une bonne année 2014 à chacun d'entre vous, à vos enfants et à ceux qui vous sont chers.

Notre commune compte aujourd'hui 70 adhérents qui profitent d'une retraite bien méritée. Ces personnes qui le désirent peuvent nous rejoindre et participer aux différentes activités de notre association ; c'est avec grand plaisir que nous les accueillerons.

LES ACTIVITES

C'est un rituel ; le dernier vendredi du mois, une vingtaine de nos aînés se réunissent à la salle polyvalente pour passer un après-midi à discuter, jouer aux cartes, aux dominos et pour finir à déguster ensemble un bon gouter en souhaitant un bon anniversaire aux natifs du mois.

En janvier ; l'Épiphanie

Chaque année, le Club des « Anémones » se réunit pour partager la galette des Rois accompagnée d'une méthode champenoise.





En novembre

Soirée « Choucroute » ; 120 personnes ont répondu à l'invitation de l'équipe de bénévoles du Club des Anémones. Cette soirée dansante a été animée par Romain ; ce fut une réussite.

Je remercie Mme NAVARRE, M. et Mme LEGER pour leur don à l'occasion de cette soirée.



En décembre

Le 2 décembre s'est déroulé le banquet des Anciens offert par la Municipalité de Cottévrard dans la salle polyvalente.

~ ~ ~

Le 12 décembre a eu lieu le repas des habitués du Club des Anémones à la Confiance de Bosc le Hard.



Je remercie Mr Pierre DUVIVIER et le Conseil Municipal pour les subventions qui nous sont allouées chaque année permettant de financer toutes ces activités.

Encore une fois, bonne année à toutes et à tous.

Cécile LEFEBVRE

Comité des Fêtes

Le président M. Didier TESTELIN et tous les membres du Comité des Fêtes de Cottévrard ont le plaisir de vous adresser leurs vœux pour cette nouvelle année. Que cette nouvelle année 2014 vous apporte joie, bonheur prospérité et que tous vos vœux se réalisent pour vous et vos proches.

Comme tous les ans, nous faisons un petit tour d'horizon de l'année que nous venons de quitter :

Le 6 avril 2013, nous avons organisé notre « Loto de Printemps », la salle était pleine et les joueurs ont pu gagner de très beaux lots tel qu'un téléviseur, un barbecue à gaz, un vélo homme et un vélo femme, un lot d'outillage et divers autres lots et bons d'achats qui ont ravi tous les joueurs présents.

Le 23 juin 2013, notre « Barbecue » comme l'année précédente a pu réunir de nouveau nos habitués et nous les en remercions. Sous la fumée du barbecue, Yves et Éric ont pu faire griller les merguez et saucisses offerts à l'apéritif ainsi que les andouillettes, cuisses de poulets. Le temps ne permettant pas de se régaler à l'extérieur, les convives ont pu déguster dans la salle des fêtes mise à notre disposition pour cet événement.

Le 19 octobre 2013, une centaine de personnes se sont réunies pour jouer à notre 2^{ème} Loto de l'année. Les lots en jeu étaient : un vélo homme, un vélo femme, un appareil soda stream, un téléviseur LED et bien sur des bons d'achats et de nombreux autres lots.

Notre concours de manille s'est tenu le 22 novembre 2013, il n'a réuni qu'une vingtaine d'équipes. Les premiers de ce concours ont pu se partager la somme de 120€ et les autres ont pu repartir avec un morceau de cochon débité.

Le Père Noël était présent à Cottévrard, le 15 décembre 2013, et bien sur plus le village s'agrandit plus il y a d'enfants; cette année le Père Noël a pu accueillir sur ses genoux 67 enfants de 0 à 11 ans.

Les enfants ont pu participer au spectacle de marionnette. Ils ont dégusté ensuite avec appétit, ainsi que leurs parents, le goûter préparé par les membres du Comité avant l'arrivée du Père Noël. Celui-ci leur a remis à chacun un très joli jouet offert par la commune de Cottévrard.

C'est ainsi que c'est terminée cette année 2013 avec le sourire de tous les enfants.

Les membres du Comité des fêtes vous renouvellent tous leurs vœux de bonne et heureuse année 2014.

A noter les manifestations 2014 :

- ✓ Loto le 9 mars
- ✓ Barbecue le 22 juin
- ✓ Loto le 19 octobre
- ✓ Manille le 21 novembre
- ✓ Noël des enfants le 14 décembre

Nous vous attendons nombreux.....



Fleurissement 2013

Classement

Catégorie « Jardin »

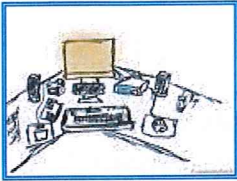
- 21^{ème} Mme Annick LEMOINE*
- 20^{ème} Mme Régine BOCQUET*
- 19^{ème} Mme Christelle MOREL*
- 18^{ème} Mme Yvette VATINEL*
- 17^{ème} Mme Stéphanie FOURNIER*
- 16^{ème} Mme Bernadette DELARUE*
- 15^{ème} Mme Colette ANCELLE*
- 14^{ème} Mme Graziella BERGERE*
- 13^{ème} Mme Thérèse HAVARD*
- 12^{ème} Mme Corinne MARCHAND*
- 10^{ème} Mmes VATINEL Françoise et Naïa ADAM*
- 9^{ème} Mme Chantal ROUSSEL*
- 8^{ème} Mme Michelle TESTELIN*
- 7^{ème} Mme Christine ALEXANDRE*
- 6^{ème} Mme Marie-Thérèse VARIN*
- 5^{ème} M. Philippe LEFEBVRE*
- 4^{ème} Mme Isabelle BOSVAL*
- 3^{ème} Mme Catherine VATINEL*
- 2^{ème} Mme Chantal BOUTIN*
- 1^{ère} Mme Bérengère GRANDSIRE.*

Catégorie « Parc »

- 5^{ème} Mme LEBRETON Nadine*
- 4^{ème} Mme Noëlla UNOULE*
- 3^{ème} Mme Fabienne BOTTIN*
- 2^{ème} Mme Évelyne OUTURQUIN*
- 1^{ère} Mme HAUTECOEUR Véronique*

Le Responsable de la Commission

Didier TESTELIN



LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture de la Mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert au public chaque lundi et jeudi de 18 h à 19h.

Téléphone : 02 35 33 31 41 - Fax : 02 35 33 87 45

Email : mairie.cottevrard@wanadoo.fr

Monsieur le Maire assure une permanence chaque jeudi et les adjoints, à tour de rôle, sont présents le lundi.



INFORMATIONS PRATIQUES ET REGLES A RESPECTER

Demande d'une Carte Nationale d'Identité

NOUVEAU : à partir du 1^{er} janvier 2014 la durée de validité est de 15 ans.

Quelle que soit votre situation, vous devez fournir :

- 2 photos d'identité de format 35x45mm, de face, tête nue, d'excellente qualité, avec un fond blanc
- un justificatif de domicile ou de résidence (facture EDF, France Télécom.....)
- l'ancienne carte d'identité sécurisée ou non
- éventuellement, la déclaration de perte (à faire en mairie) ou de vol (à demander à la gendarmerie) de votre ancienne carte.

Nouveauté : Pour justifier de votre identité il est nécessaire de produire une pièce avec photo ou à défaut de produire 2 témoignages écrits attestant de l'identité du demandeur.

Si vous ne possédez pas un autre titre, vous devez fournir :

- un justificatif d'état civil
- un justificatif de nationalité si votre justificatif d'état civil ne suffit pas à établir votre nationalité

Le renouvellement de la Carte Nationale d'Identité qui reste gratuite, est soumis à un droit de timbre de 25€ si le précédent titre n'est pas restitué à la mairie au moment du dépôt du dossier.

Pour une demande de carte nationale d'Identité pour mineur, il est demandé d'ajouter la copie recto-verso de la pièce d'identité du parent signataire de l'autorité parentale.

Demande d'un Passeport biométrique

Depuis le 28 juin 2009, le passeport biométrique est en vigueur, les modalités de dépôt des demandes doivent être faites dans l'une des communes où sont implantés les dispositifs de recueil des données biométriques. Pour l'arrondissement de Dieppe, les communes sont :

- Blangy sur Bresle
- Dieppe
- Eu
- Forges les Eaux
- Gournay en Bray
- Neufchâtel en Bray
- Saint Valéry en Caux
- Tôtes

Le dossier de demande est à enlever à la mairie de Cottévrard. Les pièces demandées sont les mêmes que pour la demande de carte nationale d'identité, plus 88€ timbres fiscaux pour les majeurs, 44€ pour les mineurs de quinze ans et plus et 19€ pour les mineurs de moins de quinze ans.

Inscription sur la liste électorale

En 2014, aura lieu les élections communales. Ces élections sont organisées les dimanches 23 et 30 mars 2014.

Il est rappelé que pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale avant le 31 décembre. Les jeunes qui auront 18 ans avant le 28 février 2012 seront inscrits d'office par l'INSEE.

Vote par procuration : pour voter par procuration, le mandant (celui qui donne procuration) doit se rendre personnellement soit à la gendarmerie, ou au commissariat de police ou au tribunal d'instance muni de sa carte d'identité et d'une attestation sur l'honneur précisant le motif de son absence. Le mandant peut donner procuration à un mandataire inscrit dans la même commune et n'ayant pas plus de deux procurations.

Recensement citoyen

Tout jeune de nationalité doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et à la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Les intéressés doivent se munir d'une pièce d'identité ou du livret de famille. L'attestation de recensement qui leur sera remise pourra leur être réclamée lors d'inscription scolaire ou d'inscription à des concours ou examens, lors du passage du permis de conduire, par exemple. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Centre du Service National de Rouen :

Centre de Service National - Quartier Philippon - 56, rue Saint Vivien 76 000 ROUEN

École primaire: Directrice : Mme CAZIN

Tel : 02 35 33 11 42

Garderie

La garderie du SIVOS du Mont Joyet se trouve à l'école de Critôt, les horaires sont pour le matin dès 7h et pour le soir jusqu'à 18h30. Les enfants sont transportés dans leur école par le car du SIVOS.

Urbanisme

Avant d'engager des travaux de nature à modifier l'aspect extérieur de votre habitation, ouverture de lucarnes, fenêtre de toit, pose de panneau solaire, portes ou fenêtres, création d'une pièce, d'un garage, d'une véranda, piscine..., nous vous conseillons de vous informer des formalités à accomplir soit auprès de la mairie, soit auprès :

Direction Départementale de l'Équipement (DDE)

Bureau des Autorisations d'Urbanisme

1 bis avenue des Sources 76440 FORGES LES EAUX.

Tel : 02 32 89 54 60 Fax : 02 32 89 54 61

(Accueil téléphonique tous les après-midi de 14H à 16H).

Service Public d'Assainissement Collectif

Le Conseil Municipal, réuni le 12 avril 2012, a décidé d'appliquer un nouveau tarif d'assainissement à 2.43€ le m³.

La facturation de l'assainissement se fait en deux temps :

- une facture d'acompte en septembre (estimation par rapport à la consommation de l'année précédente)

- une facture finale en février de l'année n+1 sur relevé des consommations d'eaux de VEOLIA.

En cas de fuite, pensez à prévenir la mairie qui vous facturera en fonction de votre consommation d'eau de l'année n-1.

Déchetterie

Les horaires d'ouvertures pour la période d'hiver du 2/11/2013 au 30/04/2014 des deux déchetteries de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy sont les suivants :

	BOSC LE HARD	LES GRANDES VENTES
Lundi de 14 à 17h	OUVERT	
Mardi de 14 à 17h		OUVERT
Mercredi de 14 à 17h	OUVERT	
Jeudi de 14 à 17h		OUVERT
Samedi 9 à 12h - 14 à 17h	OUVERT	OUVERT

Les horaires d'ouvertures pour la période d'été du 02/05/2014 au 31/10/2014

	BOSC LE HARD	LES GRANDES VENTES
Lundi de 14 à 17h	OUVERT	
Mardi de 14 à 17h		OUVERT
Mercredi de 14 à 17h	OUVERT	
Jeudi de 14 à 17h		OUVERT
Vendredi 14 à 18h	OUVERT	OUVERT
Samedi 9 à 12h - 14 à 18h	OUVERT	OUVERT

Ramassage des Ordures ménagères

Le ramassage se déroule le **jeudi matin** sauf jours fériés avec report du ramassage la veille ou le lendemain.

La Communauté de Communes du Bosc d'Eawy vous propose aussi d'installer dans votre jardin un composteur (Renseignement au 02 35 83 21 24)

Point d'Apport Volontaire

Les 4 Points d'Apport Volontaire sont à votre disposition sur la place de l'Église. La collecte de ces PAV sera augmentée pour éviter leur engorgement, conséquence de la mise en place de la Redevance Incitative sollicitant le tri des ordures ménagères.

Rappel : Il est strictement interdit de déposer des cartons et autres à côté des P.A.V.

Un nouveau PAV est installé sur le parking de la salle polyvalente pour le recyclage des textiles, sacs et chaussures.



Bruits

Il est conseillé pour le bien être de toutes et tous d'essayer de respecter les horaires suivants pour les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'engins provoquant des nuisances sonores :

Jours de semaine : 8 h à 12 h et 13 h 30 à 20 h

Samedi : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h

Dimanche et jours fériés : 10 h à 12 h

Élagage

Tout au long de l'année, les abords des voies doivent être tenus dégagés. Les élagages d'automne sont recommandés et les propriétaires n'y ayant pas procédé doivent le faire pour le 31 mai de chaque année. Les bois morts des élagages doivent être enlevés de façon à éviter les ennuis lors du fauchage des routes.

Tarif location Salle Polyvalente

	Prix de la location
1 Journée	170€
2 Jours	220€
Vin d'honneur	75€

Location des couverts : 0.91€/personne

Coût de la consommation électrique : 0.16/kWheure

A la réservation, un chèque d'arrhes d'un montant de 80€, à l'ordre du Trésor Public est demandé et un chèque de caution de 153€ qui sera rendu après la remise des clés si aucun dégât n'est observé, Il est aussi demandé un RIB ainsi qu'une attestation d'assurance.

La Salle polyvalente est déjà retenue en 2014 pour les dates suivantes :

- 09/03 (Loto)
- 07/06 (Fêtes des Mères),
- 22/06 (Barbecue),
- 19/10 (Loto),
- 21/11 (Coinchée),
- 7/12 (Repas des Anciens),
- 14/12 (Noël des enfants).

ADRESSES UTILES

VEOLIA Eau et Assainissement

Agence Rouen Nord : ZA du Moulin d'Ecalles 76750 BUCHY

DDTM 76 FORGES LES EAUX

Le bureau des autorisations d'urbanisme à Forges les Eaux est en charge de l'application du Droit des Sols (BAU)

Les coordonnées de ce bureau sont :

Direction Départementale du Territoire et de la Mer
Bureau des Autorisation d'Urbanisme
1 Bis avenue des Sources
76440 Forges les Eaux
Tel : 02 32 89 54 60 - Fax : 02 32 89 54 61

Le secrétariat urbanisme accueille le public sans rendez-vous tous les après-midi de 14 h à 16 h et le jeudi matin de 9 h à 11h30

Les instructeurs reçoivent le public :

- sans rendez-vous : le mardi après-midi de 14h à 16h et le jeudi de 9h à 11h30 et de 14 h à 16 h
- avec rendez-vous : le lundi, mercredi et vendredi après-midi de 14h à 16 h.

Accueil téléphonique du secrétariat tous les jours après-midi de 14h à 16h.

Presbytère de Bosc le Hard

Mr l'Abbé De Boschere Claude
Tel : 02.35.33.30.82

La Mission Locale du Talou

Mardi de 9 à 12h et 14 à 17h : Contact Sigrine HINFRAY Tel :02.35.85.99.85

Cabinet médical/Docteur

Dr LEROY et Dr MOUNAYAR
Tel : 02.35.33.30.05

Dr FRANCOIS et Dr DESPEAUX
Tel : 02.35.33.30.47

La Poste de Bosc le Hard

Le matin du lundi au samedi de 9 à 12h
Tous les après-midi sauf le samedi de 14h à 16h30
Levée du courrier à 15h du lundi au vendredi et 12 h le samedi

SIVOS du Mont Joyet

Mairie de Critot
76680 CRITOT
Tel : 02.35.34.21.07

Communauté de Communes du Bosc d'Eawy

44, rue de Vaâst
76950 Les Grandes Ventes
Tel : 02.35.83.21.41 Fax : 02.95.83.77.58 Mail : cc.bosc.eawy@wanadoo.fr

Centre Social Caravelles

24, rue de l'Audience
76680 Bellencombres
tel : 02 35 93 26 78 fax : 02 35 97 00 48
car-centresocial@wanadoo.fr / www.caravelles.fr

Nids d'insectes

Rouen Stop Guêpes - M. MORISSET de Saint Martin Osmonville
tel : 06 81 83 52 15



Centre Antipoison

tel : 0 800 59 59 59

Réseau de Soins Palliatifs à domicile

Territoire de Santé Rouen-Elbeuf
44, boulevard Stanislas Girardin
76140 Le Petit Quevilly
tel : 02 32 10 92 00
fax : 02 32 10 04 70

RETROSPECTIVE 2013

Election du Pape Francois

Affaire Cahuzac

Mariage
pour
Tous

Marion Bartoli
Championne de Wimbledon

M
A
L
I

Scandale de la
viande de cheval

Inondation aux
pieds des
Pyrénées

Catastrophe ferroviaire
de Brétigny

Disparition
d'Allison et de sa
mère

La disparition de
Mandela

Libération
des
otages

Etc ...